



# CLUB DE BRIDGE DES COPAINS DU GRAND REIMS

Réunion du Conseil d'Administration du vendredi 10 mai 2019

Présents : Marie-Noëlle Bourgeois Potel, Florence Freyhuber, Agniette Maillard, Marie-Claude Robert, Yvette Mangeonjean, Laurent Houze, Thierry Maillard, Christian Zimmermann

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation du P.V de la réunion du vendredi 15 mars 2019 :

Le P.V est approuvé à l'unanimité.

### 2. Règlement de différends entre joueurs et membres du Club :

Le Président rappelle avoir adressé à chaque administrateur copie

- de la lettre de saisine de Christian Hugon en date du 23 avril 2019
- de sa réponse immédiate à Christian Hugon indiquant que le C.A. serait saisi de ce différend
- du courrier d'Henriette Chemla du 28 avril 2019 à la suite de faits regrettables qui se sont déroulés entre eux au Club, à la table le 23 avril dernier, mais rappelant avec fermeté des faits antérieurs comme indiqué ci dessous

Sur saisine du Président, Michel Hima présent le 23 avril dernier a été chargé d'effectuer une enquête sur cet incident et est invité ce jour à faire valoir ses observations. Il relate après auditions des personnes présentes à proximité de la table que Christian Hugon a refusé un changement de carte opéré par Henriette Chemla qui s'est inclinée sans appeler l'arbitre mais en proférant à l'encontre de son adversaire des propos injurieux entendus par certains.

Henriette Chemla sans nier les faits fait état dans son courrier du 28 avril 2019 d'un contentieux ancien, non daté, existant avec Christian Hugon remontant à plusieurs années sous l'ancien Club et ancienne Présidence, ce qui n'est pas du ressort du Club de Bridge des Copains du Grand Reims. Les faits relatés sont particulièrement graves, mais aucun constat contradictoire n'avait apparemment été réalisé à l'époque et les parties avaient, semble-t-il, dans l'intérêt du Club de Cormontreuil, décidé de tourner la page et de ne plus s'adresser la parole.

En fonction de ces éléments, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adresser à chacun un rappel au respect du règlement intérieur en particulier article 1 soit les règles élémentaires d'usage, de bienséance et de courtoisie au sein du Club et du code international d'arbitrage impliquant d'appeler l'Arbitre à la table et non a posteriori en cas de difficulté afin qu'aucun autre incident ne se reproduise. Le Président est mandaté à cet effet.

### 3. Neutralité du Club et communication publicitaire :

Le Président expose avoir été sollicité le 16 avril dernier, par une Association éducative souhaitant déposer au Club des documents publicitaires à la disposition des joueurs sur le bureau du Directeur du Tournoi. Ceci a soulevé une réaction immédiate sur le bien fondé d'une telle communication.

Dans ces circonstances, le Président demande au Conseil de se prononcer. A l'unanimité, le Conseil confirme la neutralité confessionnelle ou politique du Club au visa de l'article 1 du Règlement intérieur du Club. Par principe, le Club n'accepte aucune publicité ou communication particulière sous réserves des représentations culturelles ou artistiques et ce avec l'accord préalable du Président qui en référera au Conseil en cas de difficulté.

#### 4. Finalisation de l'organisation de la journée festive du jeudi 23 mai 2019 :

A ce jour, 83 personnes se sont inscrites pour cet événement exceptionnel à Montaubois. Marie-Claude Robert présente un état détaillé des démarches accomplies et de son travail soigné pour le plaisir de tous.

Pour rappel, départ des 2 bus à 9h15, arrivée pour 10h15/10h30 sur le site du Château, accueil café, exposé du propriétaire des lieux, organisation des groupes d'activités, signature officielle de la Convention avec la Boite à Bridge, discours du Président, apéritif à 12h, 13h pour le déjeuner, cartons de table préparés, jeux musicaux et surprises avant le dessert animés par Marie-Claude et Marc Robert, après le repas début des activités festives dont visite de l'ancienne Chapelle et jardins ou repos à la discrétion des participants.

#### 5. Questions diverses :

Néant.

La séance est close à 19h45.